

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse Education Populaire et du Sport spécialité **Educateur Sportif mention **Activités Physiques Pour Tous****

*Mise à jour le 25/06/2025

Code de la fiche RNCP : 37191 *Certification remplacée par RNCP40480 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Multi activités physiques ou sportives pour tous

Nomenclature du niveau de qualification

Niveau 4

Code(s) NSF

335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s)

15466 : Activité physique pour tous

Certificateur :

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Date de début des parcours certifiants

01-03-2023

Date d'échéance

de l'enregistrement

01-03-2028

JURA SPORT FORMATION assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations. JURA SPORT FORMATION organisera le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS**.

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en

compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Cadre réglementaire du diplôme préparé :

Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016. Arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis :

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

1. Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - (PSC1) prévention et secours civique de niveau 1 ;
 - (AFPS) attestation de formation aux premiers secours ; (PSE1) premier secours en équipe de niveau1 en cours de validité ;
 - (PSC2) premier secours en équipe de niveau2 en cours de validité ;
 - (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité ;
 - (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
2. Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques pour tous datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
3. Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixées par décret.

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS sont les suivantes :**

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des « activités physiques pour tous ».
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.
- Être capable de mettre en œuvre une séquence pédagogique d'animation aux « activités physiques pour tous ».

Buts de la formation :

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS**. Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre :

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps asynchrones réalisés à distance avec la réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile.

Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de 100 heures (soit 14 jours). Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

Moyens d'évaluation mis en œuvre :

JURA SPORT FORMATION est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé. Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par JURA SPORT FORMATION.

Contenu pédagogique :

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

OI 1-1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- 1-1-1 Adapter sa communication aux différents publics.
- 1-1-2 Produire des écrits professionnels.
- 1-1-3 Promouvoir les projets et actions de la structure.

OI 1-2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

- 1-2-1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics.
- 1-2-2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics.
- 1-2-3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics.

OI 1-3 Contribuer au fonctionnement d'une structure

- 1-3-1 Se situer dans la structure
- 1-3-2 Situer la structure dans les différents types d'environnement
- 1-3-3 Participer à la vie de la structure

UC2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

OI 2-1 Concevoir un projet d'animation

- 2-1-1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli.
- 2-1-2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation.
- 2-1-3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

OI 2-2 Conduire un projet d'animation

- 2-2-1 Planifier les étapes de réalisation.
- 2-2-2 Animer en équipe dans le cadre du projet.
- 2-2-3 Procéder aux régulations nécessaires.

OI 2-3 Evaluer un projet d'animation

- 2-3-1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés.
- 2-3-2 Produire un bilan.
- 2-3-3 Identifier des perspectives d'évolution.

UC3 : CONDUIRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

OI 3-1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous

- 3-1-1 Fixe les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation en lien avec caractéristiques des publics encadrés.

3-1-2 Prend en compte les caractéristiques du public, notamment en situation de handicap dans la préparation de la séance ou du cycle.

3-1-3 Organise le cycle ou la séance en prenant en compte les singularités des pratiquants.

OI 3-2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous

3-2-1 Programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des pratiquants.

3-2-2 Met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités ainsi qu'aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés.

3-2-3 Adapte son action pédagogique aux singularités des publics encadrés.

OI 3-3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physique pour tous

3-3-1 Construit et utilise des outils d'évaluation adaptés.

3-3-2 Évalue son action.

3-3-3 Évalue la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités.

UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

OI 4-1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités physiques pour tous en lien avec les singularités des pratiquants

4-1-1 Maîtrise les gestes techniques et les conduites professionnelles des activités physiques pour tous adaptées aux particularités des pratiquants.

4-1-2 Utilise les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités et dans une logique inclusive.

4-1-3 Adapte les techniques en fonction des caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants.

OI 4-2 Maîtriser et faire appliquer les règlements afin que chaque sportif évolue en sécurité

4-2-1 Maîtrise et fait appliquer les règlements techniques et usage de la discipline en choisissant les moyens adaptés aux singularités des publics encadrés.

4-2-2 Maîtrise et fait appliquer le cadre de la pratique en veillant à l'intégration de tous les pratiquants.

4-2-3 Sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risques.

OI 4-3 Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité

4-3-1 Utilise le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité.

4-3-2 Aménage la zone de de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants.

4-3-3 Veille à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique de l'évolution.

4-3-4 Veille à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières.

Modalités des certifications :

La validation des Unités Capitalisables composant le **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

**La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des unités capitalisables quel qu'en soit le mode d'acquisition.*

EPREUVES	TYPE D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
EPREUVE 1	Epreuve orale assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier « projet » Durée : 20 minutes Entretien : 20 minutes	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	UC1 – UC2
EPREUVE 2	<u>Modalité 1</u> : le candidat choisi 1 familles d'activités parmi les 3. Dépôt du dossier : 15 jours avant l'épreuve Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants. Entretien : 30 minutes <u>Modalité 2</u> : le candidat choisi 1 familles d'activités parmi les deux restantes. Dépôt du dossier : 15 jours avant l'épreuve. Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants. Entretien : 30 minutes		UC 3
EPREUVE 3	Conduite de séance d'apprentissage entre 45 et 120 minutes pour au moins 6 pratiquants. Entretien : 30 minutes		UC 4